

Objectif

Opale Capital accorde une importance primordiale à l'intégrité de ses activités et à la sécurité financière de ses opérations. Dans un contexte réglementaire strict et évolutif, notre entité a déployé un dispositif complet de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Cette politique reflète notre engagement à respecter scrupuleusement les dispositions du Code Monétaire et Financier, du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), ainsi que les lignes directrices européennes et nationales en vigueur.

L'objectif de ce dispositif est double :

1. Protéger notre structure, nos clients et nos partenaires contre toute tentative d'utilisation frauduleuse de nos services.
2. Assurer une transparence totale et une conformité rigoureuse tout au long de nos relations d'affaires.

1. Gouvernance et Organisation Interne

La gouvernance de notre dispositif LCB-FT repose sur une séparation claire des responsabilités et une implication forte de la direction.

Responsables du dispositif : La responsabilité de la mise en œuvre du dispositif est portée par la Direction et par un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Des fonctions clés, telles que le Déclarant TRACFIN et le Correspondant TRACFIN, ont été désignées pour assurer les échanges avec les autorités compétentes.

Contrôle interne : Un système de contrôle à double niveau est en place. Il comprend des contrôles permanents réguliers pour vérifier la conformité des opérations au quotidien, ainsi que des contrôles périodiques pour auditer l'efficacité globale du système.

Formation des collaborateurs : L'humain étant le premier rempart contre le blanchiment, Opale Capital investit dans la formation continue. Des sessions de formation sont organisées régulièrement (a minima tous les ans) pour l'ensemble du personnel afin de maintenir un haut niveau de vigilance.

2. Une Approche Fondée sur les Risques

Conformément à la réglementation, Opale Capital n'applique pas une vigilance uniforme mais adapte ses diligences selon une approche par les risques. Nous avons élaboré une cartographie précise des risques qui nous permet de classifier chaque relation d'affaires selon son niveau de sensibilité.

Notre analyse repose sur plusieurs critères croisés:

- Risque Client : Analyse du statut (personne physique ou morale), de la réputation et de la présence potentielle de Personnes Politiquement Exposées (PPE).
- Risque Pays : Vérification des liens avec des pays considérés comme à risque ou non-coopératifs par le GAFI ou l'UE.
- Risque Produit/Service : Évaluation de la nature des services d'investissement et des montages envisagés.

Cette méthodologie nous permet de déterminer un niveau de vigilance approprié pour chaque opération.

3. Connaissance du Client et des Partenaires

Avant toute entrée en relation, Opale Capital met en œuvre des procédures strictes d'identification et de vérification.

Identification et Vérification : Pour chaque client (investisseur) ou partenaire (distributeur, intermédiaire), nous collectons des éléments probants permettant de certifier leur identité et celle de leurs bénéficiaires effectifs (les personnes physiques qui contrôlent in fine l'entité).

Filtrage des Sanctions Internationales : Nous utilisons des outils professionnels de référence pour effectuer un filtrage systématique de nos clients et partenaires. Cela nous permet de détecter les personnes faisant l'objet de mesures de gel des avoirs ou de sanctions financières (listes ONU, UE, Direction Générale du Trésor) et les Personnes Politiquement Exposées (PPE) nécessitant une vigilance accrue.

4. Vigilance sur les Investissements

Notre politique LCB-FT ne se limite pas à nos clients ; elle s'étend également aux actifs dans lesquels nous investissons. Lors de la sélection et de la structuration des investissements (notamment pour les FIA gérés), des diligences spécifiques sont menées sur les cibles d'investissement.

5. Surveillance Constante et Déclaration

La vigilance d'Opale Capital est maintenue tout au long de la relation d'affaires.

Suivi des opérations : Nous surveillons les transactions pour détecter toute anomalie, opération complexe, ou mouvement de fonds sans justification économique apparente.

Actualisation des dossiers : Les informations relatives à nos clients et partenaires sont mises à jour périodiquement, avec une fréquence adaptée au niveau de risque identifié (allant d'une revue annuelle pour les profils à risque majeur à une revue quinquennale pour les risques faibles).

Déclaration de soupçon : En cas de doute persistant sur l'origine des fonds ou la légalité d'une opération, et après une analyse interne approfondie, Opale Capital s'engage à effectuer une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN, conformément à ses obligations légales.